

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 35bis – IMPLANTS

§ 1^{er}. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants (U):

...

G. CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOLOGIE

Catégorie 1a:

687271 687282 Ensemble du matériel de consommation et des implants utilisés lors de la fixation de la grande veine saphène à l'aorte lors de la prestation 229633-229644 U 300

Cette prestation ne peut pas être cumulée avec les prestations 687536-687540, 687551-687562, ~~612894-612905~~ 687654-687665 et 687293-687304.

...

Catégorie 2a:

...

687455 687466 Système de stabilisation du tissu myocardique utilisé lors des prestations 229014 - 229025, 229515 - 229526, 229574 - 229585 et 229633 - 229644, quel que soit le nombre de composants U 900

La prestation 687455-687466 ne peut pas être cumulée avec les prestations 687536-687540, 687551-687562 et ~~612894-612905~~ 687654-687665.

...

687293 687304 Système de fermeture proximale temporaire pour la réalisation d'une anastomose sur l'aorte sans clampage lors d'un CABG, utilisé lors de la prestation 229633-229644 U 200

Cette prestation ne peut pas être cumulée avec les prestations 687536-687540, 687551-687562, ~~612894-612905~~ 687654-687665 et 687271-687282.

...